Province de Québec Municipalité de La Macaza

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à l'Hôtel de Ville de La Macaza, en la salle Alice Rapatel-Dubuc, lundi le 11 juin 2012, à 19 h.

Sont présents les conseillères et conseillers, Carmen Caron, Marie Ségleski, Pierre Payer, Guy Alexandrovitch et Jean Zielinski formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Nicole Drapeau.

Est absent avec motif le maire Christian Bélisle.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, David Doughty, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse suppléante adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes, ouvre la séance et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2012.06.137 <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

A. Ouverture (ordre du jour, procès-verbal, correspondance)

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 mai 2012 et de la séance ordinaire d'ajournement du 28 mai 2012

B. Gestion financière (rapport budgétaire, virement de crédits et paiement des comptes)

- 1. Dépôt du rapport trimestriel au 31 mai 2012
- 2. Ajustements budgétaires
- 3. Liste des comptes à payer

C. Gestion administrative

- 1. (Point d'information): dossier légal. 1134-22-4065 (résolution)
- 2. Résolution pour engager M Serge Comeau comme inspecteur en bâtiments pour l'été et lui mandater les pouvoirs nécessaires à l'exécution de ses tâches.
- 3. Résolution pour mettre à jour le système de dosage de chlore (1 000 \$)
- 4. Nouveau Départ appui moral pour le projet, et aide non financière
- 5. Mise à jour par le maire concernant la coupe de bois au lac Caché
- 6. Prolongation d'emploi de David Doughty jusqu'au 27 juillet 2012.

D. Contrat et appel d'offres

E. Avis de motion

F. Adoption des règlements

- 1. Adoption du règlement numéro 2012-074 abrogeant le règlement 2011-066 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 463 000 \$. Cette annulation de règlement d'emprunt est sujette à l'approbation référendaire. La tenue du registre sera le 18 juin 2012 de 9 h à 19 h sans interruption.
- 2. Point d'information. Le conseil se réunit en caucus le 18 juin 2012 pour étudier le projet du règlement concernant la collecte des déchets et des matières recyclables.

Période de questions

G. Sécurité publique

H. Transport routier (Travaux publics, voirie...)

- 1. Point d'information : M Joanès Docaly, ingénieur, a été demandé de préparer les plans pour le prolongement du chemin du Lac-à-Ouellette ainsi que nous donner une soumission pour ses services potentiels dans la préparation des plans et travaux prévus pour le contournement du chemin du Lac Caché.
- 2. Point d'information. 46N : Transfert du chemin de Labelle à nous. Rencontre

I Hygiène du milieu

- Point d'information : Marc-André Leduc a bien réussi sa formation « traitement de l'eau pour la consommation publique ». Il ne reste qu'une petite section sur le filtrage à sable à entreprendre.
- 2. Nomination d'une préposée au poste de lavage des embarcations (Donya Panasuk)

J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire

- 1. Mise au point par Guy Alexandrovitch sur le service internet à haute vitesse.
- 2. Dépôt du procès-verbal du CCU en date du 22 mai 2012
- Droit de parole aux citoyens sur la dérogation suivante : Dérogation mineure : 290 ch. de l'Aéroport, lot partie 3A-1, rang D, canton de Marchand
- 4 Dérogation mineure : 226 ch. de la Baie-Claire, lot 36, rang K, canton de Marchand

K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)

- 1. Point d'information : Ghislaine Plouffe a donné sa démission comme bénévole à la bibliothèque (12 ans) et comme employé (7 ans). Nous apprécions son dévouement et engagement envers la municipalité et nous lui souhaitons du succès dans ses nouveaux projets.
- 2. Angélique Durand Sauriol, notre commis à la bibliothèque, a préparé des activités de lecture pour les jeunes cet été. Vous allez recevoir un dépliant bientôt décrivant les activités.
- 3. Mandat pour la création d'une fresque sur la scène de la salle communautaire.
- 4. Mandat pour l'achat des lumières conçues pour mettre cette œuvre en valeur.

L. Divers

- Demande des Joyeux Macaziens, commandite pour leur activité épluchette de blé d'Inde
- 2. Chevalier de Colomb inc. don
- 3. Demande de l'Association du Grand Lac Caché, 576\$ pour suivre la qualité de l'eau.

Période de questions

M. Levée ou ajournement de la séance :

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer

Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec la modification suivante :

C. 1 Changer les mots : Point d'information par le mot : Résolution.

ADOPTÉE

2012.06.138 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2012 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE D'AJOURNEMENT DU 28 MAI 2012

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu et lu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 mai 2012 et la séance ordinaire d'ajournement du 28 mai 2012;

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,

Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 mai 2012 et la séance ordinaire d'ajournement du 28 mai 2012, tels que présentés.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE

2012.06.139 <u>DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL AU 31 MAI 2012</u>

Le directeur général fait un rapport sur les finances de la municipalité au 31 mai 2012 et le dépose par la suite.

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandroivtch, Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

D'accepter pour dépôt le rapport financier trimestriel au 31 mai 2012 préparé par le directeur général.

ADOPTÉE

AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Il n'y a aucun ajustement budgétaire.

2012.06.140 <u>LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2012</u>

La liste des comptes est déposée et la conseillère Carmen Caron expose les points majeurs.

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer,

Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

Qu'après vérification des comptes par les membres du Conseil, la liste officielle des comptes soumise au 11 juin 2012 se détaille comme suit :

Disponibilité de crédit numéro #78 :

Salaires période du 22 avril 2012 26 mai 2012 :

(chèques # 505060 à 505137	35 559,43 \$
Remise D.A.S. (chèques # 5315 et 5316)	20 429,71 \$
Liste des comptes payés :	
(chèques # 5284 à 5314, 5317 à 5327	126 381,26 \$
Liste des comptes à payer + Master Card (prélèvements)	42 261,41 \$

TOTAL DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT #78

224 631,81 \$

Chèque annulé : 0

Que ces comptes soient approuvés et payés.

Que des crédits sont disponibles pour défrayer le tout, tels que certifiés par le secrétairetrésorier par la disponibilité de crédit numéro 78.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

2012.06.141 DOSSIER LÉGAL : 1134-22-4065

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch, Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu à l'unanimité

De mandater Me Joël Mercier pour préparer une entente de règlement conformément à la contre-proposition des propriétaires du 56 chemin du Lac-Clair, matricule 1134-22-4065 et transmise à la Municipalité par Me Mercier le 9 février 2012.

ADOPTÉE

2012.06.142 <u>ENGAGEMENT DE M. SERGE COMEAU COMME INSPECTEUR EN BÂTIMENTS POUR L'ÉTÉ ET LUI MANDATER LES POUVOIRS NÉCESSAIRES À L'EXÉCUTION DE SES TÂCHES</u>

CONSIDÉRANT que l'été est la période de l'année la plus achalandée pour le service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'adjointe au directeur du service de l'urbanisme ne peut accomplir toutes les tâches qui lui incombent en l'absence du directeur du service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'une personne ayant de l'expérience pertinente dans le domaine de l'urbanisme serait une aide très appréciée;

CONSIDÉRANT l'offre de service de M. Serge Comeau;

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski, Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

D'engager monsieur Serge Comeau comme inspecteur en bâtiments pour la période estivale et lui mandater les pouvoirs qui lui sont nécessaires pour l'exécution de ses tâches.

Que sa période d'embauche soit rétroactive au 4 juin 2012, à raison de 35h/semaine et selon le taux établi à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

2012.06.143 RÉSOLUTION POUR METTRE À JOUR LE DOSEUR DE CHLORE

CONSIDÉRANT que le système du dosage de chlore n'est pas optimal;

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer, Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

D'autoriser un plombier à installer l'injecteur de chlore à une place plus propice à l'efficacité du système.

ADOPTÉE

2012.06.144 NOUVEAU DÉPART – APPUI MORAL POUR LE PROJET, ET AIDE NON FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la présentation par les promoteurs du projet « *Nouveau Départ* » lequel consiste en la réinsertion sociale des personnes en difficulté;

CONSIDÉRANT que le conseil est conscient de toutes les approbations auprès des différents paliers du gouvernement que nécessite un tel projet et de tous les défis auxquels les promoteurs feront face en réalisant ce projet;

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski, Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu

Que le conseil municipal donne son appui moral aux promoteurs de cette initiative qui pourrait avoir des retombés bénéfiques sur la communauté de La Macaza.

Que le conseil municipal n'accorde pas d'aide financière dans ce projet.

Que le conseil municipal est reconnaissant de l'idée, l'effort et l'investissement que les promoteurs ont mis dans ce projet et veut les encourager dans leurs démarches, jusqu'à nouvel ordre.

L'unanimité n'étant pas faite, la mairesse suppléante demande le vote :

Ont voté pour : les conseillères et les conseillers : Carmen Caron, Marie Ségleski, Guy Alexandrovitch et Jean Zielinski.

A voté contre : le conseiller Pierre Payer.

Résultat : 4 pour, 1 contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

MISE À JOUR PAR LE MAIRE CONCERNANT LA COUPE DE BOIS AU LAC CACHÉ

Monsieur le maire étant absent, ce sujet est reporté.

2012.06.145 PROLONGATION D'EMPLOI DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DAVID DOUGHTY JUSQU'AU 27 JUILLET 2012

CONSIDÉRANT que l'emploi de M. Doughty prend fin le 30 juin 2012;

CONSIDÉRANT que le bail de M. Doughty prend fin le 30 juin 2012;

CONSIDÉRANT que le nouveau directeur général M. Jacques Taillefer n'entrera en fonction que le 16 juillet 2012;

CONSIDÉRANT le désir du conseil d'avoir un transfert ordonné des dossiers;

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski, Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité

De prolonger l'emploi de M. Doughty jusqu'au 27 juillet 2012 et lui accorder un per diem de 75 \$ par journée travaillée pour couvrir ses frais additionnels.

ADOPTÉE

CONTRAT ET APPEL D'OFFRES

Il n'y a aucun sujet à l'ordre du jour.

AVIS DE MOTION

Il n'y a aucun sujet à l'ordre du jour

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

2012.06.146 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-074 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-066 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 463 000 \$

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu dans les délais prescrits une copie du projet de règlement numéro 2012-074 pour que dispense de la lecture soit faite;

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer, Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 2012-074, abrogeant le règlement numéro 2011-066 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 463 000 \$.

ADOPTÉE

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ANTOINE-LABELLE MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-074

Abrogeant le règlement 2011-066 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 463 000 \$

ATTENDU que la Municipalité de La Macaza a adopté le 10 mai 2011, le règlement 2011-066 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 463 000 \$;

ATTENDU que le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement d'emprunt numéro 2011-066, le 4 juillet 2011;

ATTENDU que la Municipalité de La Macaza n'a pas donné suite à ce règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 mai 2012 :

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

Que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le conseil est d'avis que le règlement 2011-066 décrétant des dépenses en

immobilisations et un emprunt de 463 000 \$ n'a plus sa raison d'être puisque les

travaux décrits dans ce règlement n'ont pas été effectués.

ARTICLE 2 : Le conseil juge opportun que le règlement 2011-066 décrétant des dépenses en

immobilisations soit abrogé dans sa totalité.

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

LA MAIRESSE SUPPLÉANTE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Signature : Nicole Drapeau
Nicole Drapeau

N.B.

Signature: David Doughty

David Doughty

Le directeur général explique que cette annulation, du règlement d'emprunt, est sujette à l'approbation référendaire. La tenue d'un registre est obligatoire et sera tenue le 18 juin 2012 de 9 h à 19 h, sans interruption.

POINT D'INFORMATION

Le conseil se réunit en caucus le 18 juin 2012 pour étudier le projet de règlement concernant la collecte des déchets et des matières recyclables.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse suppléante invite les citoyens présents à la période de questions.

Deux citoyens ont présenté une pétition signée par 124 personnes exigeant que des informations plus complètes sur le projet « *Nouveau Départ* » soient fournies. Ils ont déposé une copie de leur pétition, des feuilles de signatures ainsi que leurs questions afin que le conseil puisse l'étudier et les prennent en considération avant d'avancer dans ce dossier. Le conseil est prêt à considérer tous les points de vue. Le conseil est conscient qu'il y a des opinions différentes dans notre communauté. Une personne dans l'assistance fait la demande précise que sa dissidence soit indiquée dans le procès-verbal.

Il y avait une question sur les numéros civiques pour les adresses du Lac-Chaud. Le directeur général admet qu'il n'a pas commandé les numéros et s'engage à faire son possible avant son départ.

Le Conseil répond également aux différentes questions qui lui sont posées.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à l'ordre du jour.

TRANSPORT ROUTIER (Travaux publics, voirie...)

POINT D'INFORMATION

Monsieur Joanès Docaly, ingénieur, a été demandé pour la préparation des plans concernant le prolongement du Lac-à-Ouellette Sud ainsi que pour nous donner une soumission pour ses services potentiels dans la préparation des plans et travaux prévus pour le contournement du chemin du Lac-Caché.

<u>POINT D'INFORMATION: 46N, TRANSFERT DU CHEMIN DE LABELLE À NOUS: RENCONTRE</u>

Le directeur général avise que les négociations avec Labelle et le promoteur avancent bien. Les chances que ce projet qui inclut l'asphaltage du chemin de Labelle au Lac Caché se réalise cette année sont minces, mais qu'il espère que le tout soit en place pour la réalisation de ce projet au début de 2013.

HYGIÈNE DU MILIEU

POINT D'INFORMATION

Marc-André Leduc a bien réussi sa formation « traitement de l'eau pour la consommation publique ». Il ne reste qu'une petite section sur le filtrage à sable à entreprendre.

2012.06.147 NOMINATION D'UNE PRÉPOSÉE AU POSTE DE LAVAGE DES EMBARCATIONS

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski, Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

De nommer Mme Donya Panasuk comme préposée au poste de lavage des embarcations, saison 2012.

ADOPTÉE

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

MISE AU POINT PAR GUY ALEXANDROVITCH SUR LE SERVICE INTERNET HAUTE VITESSE

Le conseiller Guy Alexandrovitch lit une lettre qu'il a écrite au Journal l'Information du Nord corrigeant quelques erreurs qui se sont trouvées dans l'édition du 6 juin 2012.

2012.06.148 <u>DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME EN DATE DU 22</u> MAI 2012.

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer, Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité

D'accepter pour dépôt le procès-verbal du CCU en date du 22 mai 2012 lequel a été préparé par la directrice adjointe du service de l'urbanisme Mme Karine Alarie.

ADOPTÉE

DROIT DE PAROLE AUX CITOYENS SUR LA DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :

Une demande de dérogation mineure a été publiée et distribuée sur tout le territoire de la Municipalité, afin que tout intéressé puisse se faire entendre par le Conseil relativement à la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 290, chemin de l'Aéroport, partie du lot 3A-1, rang D, Canton de Marchand.

Aucune personne présente dans la salle ne manifeste le désir de se faire entendre à cet effet.

2012.06.149 <u>DÉROGATION MINEURE : 290 CHEMIN DE L'AÉROPORT, PARTIE DE LOT 3A-1, RAND D,</u> CANTON DE MARCHAND

Il s'agit d'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 290, chemin de l'Aéroport, partie du lot 3A-1 Rang D, canton de Marchand.

CONSIDÉRANT que la nature de la demande est :

 Un empiètement du bâtiment principal de 5,25 mètres sur la marge de recul avant prescrite de 8 mètres.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski, Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

D'accepter la dérogation demandée par le propriétaire pour la propriété située au 290 chemin de l'Aéroport, partie du lot 3A-1, Rang D, canton de Marchand.

ADOPTÉE

<u>DROIT DE PAROLE AUX CITOYENS SUR LA DÉROGATION MINEURE SUIVANTE</u>: <u>DÉROGATION MINEURE</u>: 226 CHEMIN DE LA BAIE-CLAIRE, LOT 36, RANG K, CANTON DE MARCHAND

Une demande de dérogation mineure a été publiée dans le Journal l'Information du Nord, le 22 février 2012, afin que tout intéressé puisse se faire entendre par le Conseil relativement à la demande de dérogation mineure pour la propriété située sur le lot 36, Rang K, canton de Marchand.

Aucune personne présente dans la salle ne manifeste le désir de se faire entendre à cet effet.

2012.06.150 DÉROGATION MINEURE : 226 CHEMIN DE LA BAIE-CLAIRE, LOT 36, RANG K, CANTON DE MARCHAND

Il s'agit d'une demande de dérogation concernant la propriété située au 226, chemin de la Baie-Claire, lot 36, Rang K, canton de Marchand.

CONSIDÉRANT que la nature de la demande est :

La construction d'un garage privé de 16' X 24' à 1,52 mètre de la limite latérale gauche du terrain, alors que la norme est de 3 mètres.

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch, Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu

D'accepter la dérogation demandée par le propriétaire concernant la propriété située au 226 chemin de la Baie-Claire, lot 36, Rang K, canton de Marchand.

L'unanimité n'étant pas faite, la mairesse suppléante demande le vote :

Ont voté pour : les conseillères et conseillers : Carmen Caron, Marie Ségleski, Guy Alexandrovitch et Jean Zielinski.

A voté contre : le conseiller Pierre Payer.

Résultat : 4 pour, 1 contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

LOISIR ET CULTURE (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)

POINT D'INFORMATION

Madame Ghislaine Plouffe a donné sa démission comme bénévole à la bibliothèque (12 ans) et comme employée (7 ans). Nous apprécions son dévouement et engagement envers la municipalité et nous lui souhaitons du succès dans ses nouveaux projets.

Madame Angélique Durand Sauriol, notre commis à la bibliothèque, a préparé des activités de lecture pour les jeunes cet été. Vous allez recevoir un dépliant bientôt décrivant les activités.

2012.06.151 <u>MANDAT POUR LA CRÉATION D'UNE FRESQUE SUR LA SCÈNE DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE</u>

CONSIDÉRANT qu'un montant de 6 000 \$ a été budgété pour la création d'une fresque sur la scène de la salle communautaire;

CONSIDÉRANT que les préparations de la surface sont prêtes;

CONSIDÉRANT que l'artiste Saül est prêt à commencer son œuvre;

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski, Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'artiste à réaliser cette fresque.

ADOPTÉE

2012.06.152 <u>MANDAT POUR L'ACHAT DE LUMIÈRES CONÇUES POUR METTRE LA FRESQUE EN VALEUR</u>

CONSIDÉRANT qu'un budget de 1 000 \$ a été prévu lors de la préparation du budget 2012 pour l'acquisition de lumières pour la fresque;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch, Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de lumières conçues spécifiquement pour mettre en valeur l'œuvre d'art de Saül jusqu'à concurrence de 1 000 \$.

ADOPTÉE

DIVERS

2012.06.153 <u>DEMANDE DES JOYEUX MACAZIENS, COMMANDITE POUR LEUR ACTIVITÉ ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE</u>

CONSIDÉRANT que les Joyeux Macaziens font une épluchette de blé d'Inde en août 2012;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,

Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

De rembourser le coût de l'achat des poches de blé d'Inde sur présentation de la facture.

ADOPTÉE

N.B. Avant d'aborder le sujet suivant et ne voulant pas être en conflit d'intérêts, le conseiller Jean Zielinski demande à se retirer de toute discussion et décision à ce sujet étant membre des Chevaliers de Colomb, et il quitte.

2012.06.154 CHEVALIER DE COLOMB INC. - DON

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,

Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

D'accorder un don de 100 \$ au Chevalier de Colomb inc. Conseil 5851, de Rivière-Rouge, pour l'activité de la Fête des Pères à laquelle plusieurs Macaziens assistent.

ADOPTÉE

N.B. Le conseiller Jean Zielinski revient siéger à la table du conseil.

N.B. Avant d'aborder le sujet suivant et afin d'éviter tout conflit d'intérêts, la conseillère Carmen Caron demande à se retirer de toute discussion et décision à cet effet, son mari étant membre de l'exécutif de l'Association des propriétaires du Grand Lac Caché, et elle quitte l

2012.06.155 <u>DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU GRAND LAC CACHÉ</u>

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch, Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité

D'accorder un montant de 576 \$ à l'Association des propriétaires du Grand Lac Caché pour les aider dans leur démarche pour suivre l'évolution de la santé du Grand Lac Caché.

ADOPTÉE

N.B. La conseillère Carmen Caron revient siéger à la table du conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse suppléante invite les citoyens présents à la période de questions.

Le Conseil répond aux différentes questions qui lui sont posées.

2012.06.156 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer, Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité

De lever la séance ordinaire, l'ordre du jour étant	épuisé.
ADOPTÉE	
À moins d'indication contraire dans une re exercé son droit de vote.	ésolution, la mairesse suppléante n'a pas
LA MAIRESSE SUPPLÉANTE	LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
Nicole Drapeau	